

**Bulletin # 36 – 2020 : Message de l'AQTr – Cartes de formateur expirées en 2020**

Bien qu'aucun avis de renouvellement n'ait été transmis à cet égard, l'AQTr est consciente que plusieurs cartes de formateur ont expiré en 2020. En effet, l'AQTr n'est actuellement pas en mesure d'imprimer ou d'envoyer les nouvelles cartes aux formateurs dont la carte a expiré en 2020, puisque ses bureaux sont toujours inaccessibles. Lorsqu'elle pourra réintégrer ses bureaux, l'AQTr reprendra l'émission des cartes de formateur dans les meilleurs délais.

Si vous êtes concernés par le renouvellement d'une carte de formateur ayant expiré en 2020, veuillez prendre note que vous n'encourez aucune pénalité et qu'il n'est pas nécessaire de téléphoner ou d'envoyer un courriel à l'AQTr à ce sujet. En effet, l'AQTr se chargera de renouveler les cartes expirées à son retour dans ses bureaux, et ce uniquement si les frais de droits d'enseignement ont bien été perçus. Advenant que les droits d'enseignement n'aient pas encore été facturés, l'AQTr les facturera d'abord avant de renouveler les cartes expirées.

**News Bulletin # 36 – 2020 : Message from the AQTr – Instructor Cards Expired in 2020**

Although no renewal notices have been issued in this regard, the AQTr is aware that several instructor cards have expired in 2020. Indeed, the AQTr is currently unable to print or to send new cards to instructors whose cards have expired in 2020, as its offices are still inaccessible. When it will be able to return to its offices, the AQTr will resume the issuance of instructor cards as soon as possible.

Should you be concerned about the renewal of a card that expired in 2020, please note that you do not incur any penalty and that you do not have to call or email the AQTr in that regard. Indeed, the AQTr will renew expired cards upon return to its offices, and this only if the annual teaching fees have been collected. In the event that teaching fees have not yet been billed, the AQTr will bill those first before renewing expired cards.